

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 09/10/2024 - A2024/007023 - 2018 B 00737 - 839 734 993 - SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE
DIAGNOSTICS

JÉRÔME ROZIER
EXPERT-COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL DE PARIS

SOCIETE REGIONALE DE DIAGNOSTICS

« SOREDIAG »

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros

Siège social : 28 rue de la République – 38110 LA TOUR DU PIN

839 734 993 RCS VIENNE

Rapport du Commissaire à la Transformation sur la
transformation de la société en SAS et Rapport sur la situation
de la société

SARL Société Régionale de Diagnostics

en Société par Action Simplifiée (SAS)

Rapport du commissaire à la Transformation sur la transformation de la société en Société par actions Simplifiée

Monsieur l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application de l'article L 224-3 du Code de commerce, par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date de la situation sur laquelle se base notre analyse et la date de notre rapport.

Notre synthèse de notre analyse sur le patrimoine de la société est la suivante.

La société clôture ses comptes le 30 septembre de chaque année. Notre analyse se base sur le bilan arrêté au 30 septembre 2023 et sur une situation au 30 septembre 2024.

A cette date, les éléments constitutifs du patrimoine de votre société sont présentés ci-après de façon synthétique :

L'Actif

	30 09 2024	30 09 2023
Immobilisations	39 430 €	44 460 €
Créances et comptes de regul	23 698 €	31 059 €
Disponibilités	26 858 €	35 029 €
TOTAL GENERAL	89 986 €	110 548 €

Le Passif

	30 06 2024	31 12 2023
Capitaux propres	26 033 €	10 951 €
Emprunts	17 316 €	21 261 €
Dettes d'exploitation	46 637 €	78 336 €
TOTAL GENERAL	89 986 €	110 548 €

La société a été créée en 2018 ; elle a une activité de diagnostics immobilier. En 2023 elle réalise un CA de 106 790 € et une perte de 10 779 €. Ses capitaux propres sont de 10 951€.

Sur l'exercice suivant le CA est de 129 224 € et la société réalise un bénéfice de 15 082 € permettant de renforcer ses capitaux propres à 26 k€ et donc supérieur au capital de la société après transformation en SAS.

Les capitaux propres au moment de la transformation sont au moins égaux au capital de la société après transformation soit 1 000 euros.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Sur la base de nos travaux, nous constatons que le montant des capitaux propres, à la date de notre rapport, est supérieur au capital social de 1 000 € envisagé pour la société après transformation.

Rapport sur la situation de la société

En exécution de la mission qui nous a été confiée, par décision de l'associé unique, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur la situation de votre société.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de votre société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Notre synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante.

La société a été créée en 2018 et a une activité de diagnostique immobilier, malgré une perte en 2023 laissant cependant les capitaux propres supérieurs au capital social, la société a redressé la situation sur l'exercice 2023-2024 qui est bénéficiaire et ses capitaux propres restent donc supérieurs au capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part.

Fait à Paris, le 8 octobre 2024

Le commissaire à la transformation



Jérôme ROZIER

JEROME ROZIER

EXPERT-COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

37 rue Edith Cavell 95320 Saint Leu la Foret

Siret : 493 53 391 00012 Naf 6920Z

TVA Intra : FR 69 493 543 391